



Cave encombrée par les meubles du propriétaire

Par **TLefebvre**, le **28/04/2008** à **13:46**

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un appartement avec cave + parking. Je suis locataire.

L'appartement était auparavant loué meublé et je suis le premier locataire à le louer non meublé. Le propriétaire a mis les affaires dans la cave.

Je paye donc un loyer sans bénéficier de cette pièce forte utile. Ai-je un recours contre le propriétaire ? Puis-je lui demander de venir chercher ses vieilleries ? Ou une éventuelle baisse de loyer du montant d'un garde meuble de la taille de la cave ?

Quels sont les articles de loi relatifs à ce problème ?

D'avance merci pour votre réponse,

Thibaut Lefebvre